

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/11/84

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**6 novembre 2023** le **MARDI 14 NOVEMBRE 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**8 novembre 2023**

**Nombre de conseillers** **Étaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -  
Présents : 18 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -  
Votants : 22 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -  
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY -- Monsieur Yves RAOULT –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Christelle LEBAS –  
Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Jean-Claude NOEL –  
Monsieur Thierry IMBERT

**Excusés :**  
Madame Yveline LOURDEL qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Micheline LAURENT qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Sandrine SERGEANT

CB **Secrétaire de séance :**  
Monsieur Yves RAOULT

**Objet : Le projet collectif santé des centres sociaux 2023**

Monsieur le Maire expose :

La santé est une préoccupation majeure des centres sociaux en général. Les 7 centres sociaux de la région d'Arras déploient depuis des années un projet bien-être à destination des habitants sur un enjeu d'importance dans la région au regard des données reprises par l'agence régionale de santé. Jusque 2014, les centres sociaux de l'Arrageois travaillaient cette thématique et d'autres de manière isolée.

Depuis 2015, les administrateurs.trices des centres sociaux ont décidé d'accélérer cette démarche et soutiennent l'idée que les centres sociaux feront plus et mieux ensemble en gardant toutefois une approche locale dans la proximité. Les termes de cette coopération ont été définis dans une charte ratifiée par l'ensemble des conseils d'administration.

La santé est ainsi apparue évidente notamment par la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA), véritable levier favorisant les coopérations entre les acteurs.

L'objectif est d'apporter de la cohérence sur les actions de santé menées et d'organiser et planifier des actions et des événements avec plus d'efficacité ensemble.

Dans le cadre de ce projet de coopération, il est apparu essentiel de nommer un porteur administratif unique, la ville de Beaurains, qui reçoit chaque année la subvention de la partie collective du projet.

Ainsi, cette convention d'engagement permet de formaliser ce portage administratif et les conditions de reversement de la subvention de l'Agence Régionale de Santé.

La répartition financière pour 2023 sera organisée en 2 versements. Un premier versement de 70% représentant la partie socle de la subvention puis en fin d'année les 30% restant au prorata des actions réalisées et des participations des communes.

Répartition financière des 100% à percevoir par centre :

Beaurains	7 091.19€
Achicourt	2 771.14 €
St Nicolas	2 771.14 €
Arras Sud	2 771.14 €
Arras Ouest	2 771.14 €
Arras NEC	2 771.14 €
Croisilles	2 771.14 €
	23 718,00 €

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Percevoir la subvention de l'Agence Régionale de Santé au terme de la convention d'engagement signée entre la commune et la ville de Beaurains, ville porteuse.
- Signer les conventions d'engagement à venir entre l'ARS et la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 15 novembre 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

